



Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 Présents	Reynier-Duval Christophe Aubertin Christelle Espinosa Romain Bugnet Michèle Rieu Christine Espinosa Jean-Antoine	Gourdon Sylvie Dufay Julien Martin Mariel Ricou Florian Rehor Béatrice Tricot Mélanie	Blairon Jean-Pierre Lopez Danielle Benat Jean Legerot Michel
4 Procurations	Bécart Viviane Aubertin Maeva Blairon Jean-Pierre D'Alauzier Anne- Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Martin Mariel Aubertin Christelle Légerot Michel Espinosa Romain
3 Absents	Giner Richard	Brémond Jennifer	Barnini Laure
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération :	28.03.12		
Objet :	Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 pour les travaux de réaménagement de l'équipement sportif « Boulodrome Bernard Taurelle »		
Rapporteur :	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° @cte :	7.5.1		

La commune de Caderousse compte sur son territoire plusieurs équipements sportifs, principalement situés dans la plaine sportive, à l'Ouest du village.

Tous nécessitent des travaux d'entretien de plus ou moins grande importance. Le boulodrome Bernard Taurelle est un boulodrome extérieur situé sur la parcelle cadastrée A1544 qui accueille hebdomadairement de nombreux membres et licenciés qui pratiquent la pétanque et s'entraînent pour des compétitions et championnats de différents niveaux.

Cet équipement sportif accueille également des championnats départementaux et pourrait, à l'issue de ce réaménagement prétendre à l'organisation de compétitions supérieures.

Les travaux consisteront en l'arrachage de certains arbres pour permettre un agrandissement du boulodrome existant, un décapage du sol, avec l'arrachage de souches d'arbres devenues gênantes, la fourniture et la mise en place de clavicette et de gravier calcaire. En outre, de nouveaux végétaux de type méditerranéen seront plantés afin d'apporter de l'ombrage à cette aire sportive.

40 terrains de jeux seront ainsi disponibles pour permettre aux sportifs, dont une section féminine, de s'entraîner ou de se rencontrer lors de compétitions.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est une subvention d'investissement attribuée par le préfet pour financer les projets relevant des domaines économique, social, environnemental, touristique ou le maintien/développement des services publics en milieu rural et notamment en matière d'équipements sportifs.

Afin de financer cet investissement, la commune entend solliciter une subvention au titre de la DSIL 2024, mesure « équipements sportifs ».



Plan de financement :

Dépenses			Recettes		
Types	Montant HT	TTC	Financeurs	Montant HT	%
Travaux reprise du boudrome	23 300€	27960€	DSIL	10 685.15. €	35
Plantations d'arbres	6 100€	7320€	Association la Boule du Rhône	1 500€	4.91
Mobilier	1 129€	1 354.80€	Région SUD	12 211.6€	40%
			Autofinancement	6 135.25€	20.09
TOTAL	30 529€	36 634.8€	TOTAL	30 529 €	

En conséquence et après consultation des commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'opération de réaménagement du boudrome Bernard Taurelle.
- De solliciter une subvention de 10 685.15€ au titre de la DSIL 2024, au taux le plus élevé, soit 35%.
- D'approuver le plan de financement tel que décrit ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des éléments nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 29 mars 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

